

PRIME EMBAUCHE PME

En 15 minutes, demandez la prime sur : **EmbauchePME.gouv.fr**

09 70 81 82 10 Service gratuit + prix appel

Depuis le 18 janvier 2016, chaque **entreprise ou association de moins de 250 salariés**, qui engage un nouveau salarié rémunéré jusqu'à 1900 € brut mensuels, bénéficie d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat, soit 4000 € au total. Pour en savoir plus, rendez-vous sur **EmbauchePME.gouv.fr**

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

EMBAUCHE PME C'EST AUSSI POUR LES ASSOCIATIONS QUI RECRUTENT

Depuis le 18 janvier et jusqu'au 31 décembre 2016, les associations de moins de 250 salariés qui embauchent un salarié peuvent bénéficier, comme les PME, d'une aide pouvant aller jusqu'à 4 000 €.

Profitez de cette nouvelle aide pour concrétiser ou consolider vos projets de recrutement et de développement de vos activités !

Pour quelles associations ?

Pour toutes les associations de moins de 250 salariés qui embauchent un salarié payé jusqu'à 1,3 fois le Smic.

Pour quels types de recrutements ?

Pour les embauches en :

- CDI
- CDD de 6 mois et plus
- transformation de CDD en CDI

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide est versée à l'échéance de chaque période trimestrielle, à raison de 500 € par trimestre. Pour les contrats qui durent au moins deux ans, l'aide financière atteindra donc 4 000 €.

Est-ce cumulable avec d'autres aides ?

Cette aide est cumulable notamment, le cas échéant, avec les dispositifs de :

- réduction générale bas salaire
- pacte de responsabilité et de solidarité
- crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)
- aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE)
- aides des collectivités territoriales...

Comment faire la demande de prise en charge ?

La démarche s'effectue en ligne sur embauchepme.gouv.fr.

Un numéro gratuit 09 70 81 82 10 est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Pour en savoir davantage, consultez [le site internet de la Direccte IDF](#).



Direccte IDF

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

DRJSCS IDF

Direction régionale de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale